

Conditions générales de vente

Donner des Elles

Version du : 14/06/2026

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après les « CGV », ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont proposées et vendues les prestations Donner des Elles, accessibles notamment depuis le site internet www.donner-des-elles.fr.

Donner des Elles propose des ateliers et parcours d'accompagnement exclusivement dédiés aux femmes, dans un cadre sécurisant, bienveillant, confidentiel et sans jugement. Les accompagnements visent notamment à permettre aux participantes de retrouver confiance, clarté, équilibre, pouvoir d'agir et capacité à se repositionner dans leur vie personnelle ou professionnelle.

Les présentes CGV s'appliquent à toute réservation ou commande effectuée par une cliente particulière, une entreprise, une collectivité, une association, une institution ou tout autre organisme commanditaire.

Article 1 — Identification du prestataire

Les prestations Donner des Elles sont proposées par :

MJ Consulting

SAS

17 Rue de Sancey 89100 Sens

SIRET : 89232207400014

Numéro de TVA intracommunautaire : FR04892322074

Email : contact@donner-des-elles.fr

Téléphone : 0680224707

Le site internet Donner des Elles est accessible à l'adresse : www.donner-des-elles.fr.

Article 2 — Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées sous la marque Donner des Elles, notamment :

- Les ateliers collectifs ouverts au grand public ;
- Les parcours composés de plusieurs ateliers ;

- Les ateliers proposés en présentiel ;
- Les ateliers proposés à distance, notamment en visioconférence ;
- Les prestations réalisées pour des entreprises, collectivités, associations, institutions ou réseaux professionnels ;
- Les prestations construites sur mesure à la demande d'un commanditaire.

Toute réservation ou commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par la cliente ou le client commanditaire.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation écrite du prestataire, prévaloir sur les présentes CGV.

Article 3 — Nature des prestations

Donner des Elles propose des accompagnements collectifs destinés aux femmes qui souhaitent notamment retrouver confiance, alléger leur charge mentale, poser des limites, prendre leur place, mieux traverser des périodes de transition ou prévenir l'épuisement.

Les ateliers Donner des Elles ne constituent ni une consultation médicale, ni un suivi psychologique, ni une psychothérapie, ni une prestation de soin. Ils relèvent d'un accompagnement pédagogique, expérientiel, réflexif et collectif.

Les documents de présentation précisent que les ateliers Donner des Elles ne sont ni des conférences descendantes ni des recettes toutes faites, mais reposent sur une posture d'écoute active, des outils professionnels, des exercices expérientiels, l'apport du collectif et le respect du rythme de chacune.

La participation à un atelier ne garantit pas un résultat déterminé. Chaque participante reste actrice de son cheminement, de ses choix et des décisions qu'elle prend à l'issue de l'accompagnement.

Article 4 — Public concerné

Les prestations Donner des Elles s'adressent exclusivement aux femmes.

Elles sont notamment destinées :

- Aux femmes en surcharge mentale ou émotionnelle ;
- Aux femmes en transition de vie personnelle ou professionnelle ;
- Aux femmes qui doutent, se dévalorisent ou s'épuisent ;
- Aux femmes qui souhaitent retrouver confiance, clarté et équilibre.

Les prestations peuvent être proposées au grand public, mais également au sein d'entreprises, de collectivités, d'associations, de structures institutionnelles ou de réseaux professionnels.

Le prestataire se réserve le droit de refuser une inscription lorsque la demande ne correspond pas à l'objet de l'accompagnement proposé ou lorsque la situation de la participante nécessite un accompagnement relevant d'un autre cadre professionnel.

Article 5 — Description des offres

Donner des Elles propose notamment quatre parcours signature :

1. **Oser être moi** : confiance, estime, syndrome de l'imposteur ;
2. **Je m'allège** : charge mentale, dire non, culpabilité ;
3. **Je prends ma place** : imperfection, juste place, positionnement ;
4. **Je me préserve** : émotions, burn-out, transitions de vie.

Ces parcours peuvent être proposés sous forme d'ateliers indépendants ou de parcours complets, selon les modalités indiquées sur le site internet, les supports de communication ou le devis transmis.

Les ateliers ont généralement une durée de **2 heures**. Les groupes sont généralement composés de **6 à 10 participantes**, sauf mention contraire ou adaptation spécifique décidée avec le commanditaire. L'offre clé en main prévoit des parcours modulables, des ateliers collectifs, des supports pédagogiques, des exercices expérientiels, ainsi que des évaluations et bilans.

Article 6 — Modalités d'inscription et de réservation

Pour les clientes particulières

L'inscription à un atelier ou à un parcours s'effectue via le site internet, par formulaire, par email ou par tout autre moyen indiqué par Donner des Elles.

L'inscription devient définitive après :

- Validation du choix de l'atelier ou du parcours ;
- Acceptation des présentes CGV ;
- Paiement du prix correspondant, sauf disposition particulière ;
- Réception d'un email de confirmation.

La cliente est responsable de l'exactitude des informations transmises lors de son inscription.

Pour les entreprises, institutions, collectivités et associations

Toute prestation à destination d'une structure fait l'objet d'un échange préalable permettant d'identifier le besoin, le public concerné, le format souhaité, les objectifs et les contraintes d'organisation.

La prestation donne lieu à l'établissement d'un devis ou d'une proposition commerciale. La commande est réputée ferme après signature du devis, de la convention ou du bon de commande, ou après accord écrit du commanditaire.

Article 7 — Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le site internet, sur la page de réservation, dans le devis ou dans la proposition commerciale transmise.

À titre indicatif, les documents de présentation mentionnent les tarifs suivants :

- Atelier B2C : **50 €** ;
- Parcours B2C : **150 €** ;
- Institutions : **450 à 800 € par atelier** ;
- Forfaits parcours : **sur devis**.

Les tarifs peuvent varier selon le format, la durée, le nombre de participantes, le lieu d'intervention, le niveau de personnalisation, les frais éventuels de déplacement ou les besoins spécifiques du commanditaire.

Les prix sont indiqués en euros. Ils sont exprimés toutes taxes comprises pour les clientes particulières, sauf mention contraire. Pour les professionnels, les prix peuvent être indiqués hors taxes ou toutes taxes comprises selon les documents commerciaux transmis.

Article 8 — Modalités de paiement

Clientes particulières

Le paiement s'effectue comptant au moment de l'inscription, sauf accord contraire écrit du prestataire.

Le règlement peut être effectué par les moyens de paiement proposés sur le site ou communiqués lors de l'inscription : carte bancaire, virement bancaire ou tout autre moyen accepté par Donner des Elles.

L'accès à l'atelier ou au parcours peut être refusé si le paiement n'a pas été reçu avant la date de la prestation.

Entreprises, institutions, collectivités et associations

Les modalités de paiement sont précisées dans le devis, la convention ou la proposition commerciale.

Sauf indication contraire, les factures sont payables à réception ou selon l'échéance indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement par un professionnel, des pénalités de retard pourront être appliquées conformément à la réglementation en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, lorsqu'elle est applicable.

Article 9 — Confirmation de réservation

Après validation de l'inscription ou de la commande, un email de confirmation peut être adressé à la cliente ou au commanditaire.

Cet email peut notamment préciser :

- L'intitulé de l'atelier ou du parcours ;
- La date et l'horaire ;
- Le format : présentiel ou distanciel ;
- Le lieu ou le lien de connexion ;
- Les éventuelles consignes pratiques ;
- Les coordonnées de contact en cas de difficulté.

La cliente ou le commanditaire doit vérifier les informations figurant dans la confirmation et signaler rapidement toute erreur.

Article 10 — Modalités de réalisation des ateliers

Les ateliers peuvent se dérouler en présentiel ou à distance.

En présentiel, la cliente s'engage à se présenter à l'heure et au lieu indiqués.

À distance, la cliente est responsable de son matériel, de sa connexion internet, de son environnement de participation et du bon fonctionnement de son accès à la visioconférence.

Donner des Elles ne pourra être tenue responsable d'une impossibilité de participation liée à un problème technique propre à la cliente : absence de connexion, matériel défaillant, difficulté d'accès au lien, environnement inadapté ou retard de connexion.

Article 11 — Retard, absence ou abandon

Toute cliente inscrite s'engage à participer à l'atelier dans des conditions permettant le bon déroulement de la séance et le respect du collectif.

En cas de retard important, le prestataire se réserve le droit de refuser l'accès à l'atelier, notamment lorsque l'arrivée tardive perturbe le groupe ou nuit à la qualité de l'accompagnement.

Toute absence non signalée ou signalée tardivement ne donne pas lieu à remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié ou accord commercial spécifique.

En cas d'abandon en cours d'atelier ou de parcours, aucun remboursement ne sera dû pour les séances déjà réalisées ou engagées.

Article 12 — Annulation ou report par la cliente particulière

La cliente peut demander l'annulation ou le report de son inscription par email à l'adresse indiquée par Donner des Elles.

Sauf mention contraire indiquée au moment de l'inscription :

- Toute demande de report formulée plus de 3 jours ouvrés avant l'atelier pourra être acceptée dans la limite des places disponibles ;
- Toute annulation formulée moins de 3 jours ouvrés avant l'atelier ne donnera pas lieu à remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié ;
- Une absence le jour de l'atelier ne donnera lieu à aucun remboursement.

Le prestataire pourra, à titre commercial, proposer un avoir ou un report sur une autre date, sans que cela constitue une obligation.

Article 13 — Annulation ou report par un commanditaire professionnel

Pour les prestations commandées par une entreprise, une collectivité, une association ou une institution, les conditions d'annulation ou de report sont précisées dans le devis, la convention ou la proposition commerciale.

À défaut de précision particulière :

- Toute annulation ou demande de report intervenant plus de 15 jours calendaires avant la date prévue ne donnera pas lieu à facturation, hors frais déjà engagés ;
- Toute annulation ou demande de report intervenant entre 15 et 7 jours calendaires avant la prestation pourra donner lieu à la facturation de 50 % du montant prévu ;
- Toute annulation ou demande de report intervenant moins de 7 jours calendaires avant la prestation pourra donner lieu à la facturation de 100 % du montant prévu.

Les frais déjà engagés par le prestataire, notamment frais de déplacement, de réservation de salle, de préparation spécifique ou de supports, pourront être facturés au réel.

Article 14 — Annulation ou report par Donner des Elles

Donner des Elles se réserve le droit d'annuler ou de reporter un atelier, notamment en cas de nombre insuffisant de participantes, d'indisponibilité de l'intervenante, de problème technique, de force majeure ou de toute circonstance empêchant la bonne réalisation de la prestation.

En cas d'annulation par Donner des Elles, la cliente pourra se voir proposer :

- Un report sur une autre date ;
- Un avoir ;
- Un remboursement des sommes versées.

Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée au prestataire du fait de l'annulation ou du report, sauf disposition légale contraire.

Article 15 — Droit de rétractation pour les clientes particulières

Lorsque l'inscription est réalisée à distance, notamment par internet, la cliente particulière bénéficie en principe d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter du lendemain de la conclusion du contrat, conformément aux règles applicables aux achats à distance de prestations de services ([Service Public](#)).

La cliente peut exercer son droit de rétractation en adressant une demande claire et non ambiguë à Donner des Elles par email ou par courrier.

Lorsque la prestation doit commencer avant la fin du délai de rétractation, la cliente peut demander expressément l'exécution immédiate de la prestation. Si la prestation est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation, et avec l'accord préalable exprès de la cliente, celle-ci reconnaît qu'elle ne pourra plus exercer son droit de rétractation pour la prestation concernée, conformément aux exceptions prévues par le droit de la consommation.

Si la cliente exerce son droit de rétractation alors que la prestation a déjà commencé à sa demande expresse, elle pourra être redevable d'un montant proportionnel au service déjà fourni.

Article 16 — Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, la cliente peut adresser le formulaire suivant ou toute déclaration exprimant clairement sa volonté de se rétracter.

Modèle de formulaire de rétractation

À l'attention de : **MJ Consulting**
17 rue de Sancey
contact@donner-des-elles.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

- Nom de la prestation :
- Date de commande :
- Nom et prénom de la cliente :
- Adresse de la cliente :
- Email utilisé lors de la commande :
- Date :
- Signature, uniquement en cas d'envoi papier :

Le remboursement interviendra dans les délais légaux, en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la commande, sauf accord contraire.

Article 17 — Obligations de la participante

Chaque participante s'engage à adopter une posture respectueuse, bienveillante et compatible avec le bon déroulement de l'atelier.

Elle s'engage notamment à :

- Respecter la parole, le rythme et les limites des autres participantes ;
- Ne pas tenir de propos discriminatoires, violents, injurieux ou dégradants ;
- Respecter la confidentialité des échanges ;
- Ne pas enregistrer, filmer ou diffuser le contenu de l'atelier sans autorisation écrite ;
- Utiliser les supports remis uniquement pour son usage personnel.

Le prestataire se réserve le droit d'exclure toute participante dont le comportement porterait atteinte au cadre de sécurité, au bon déroulement de l'atelier ou au respect des autres participantes. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera dû.

Article 18 — Confidentialité du cadre collectif

Les ateliers Donner des Elles reposent sur un cadre de confiance, de sécurité et de confidentialité.

La participante s'engage à ne pas divulguer à des tiers les propos, situations personnelles ou informations partagées par les autres participantes pendant les ateliers.

Cette obligation de confidentialité est essentielle au respect du cadre collectif. Elle ne fait toutefois pas obstacle aux obligations légales ou aux situations nécessitant une alerte en cas de danger grave et imminent pour une personne.

Article 19 — Supports et propriété intellectuelle

Les supports, documents, exercices, outils, méthodes, contenus pédagogiques, visuels, textes, déroulés d'ateliers et ressources remis ou présentés dans le cadre des prestations Donner des Elles sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Ils demeurent la propriété exclusive du prestataire ou de leurs auteurs respectifs.

Toute reproduction, diffusion, adaptation, modification, commercialisation ou réutilisation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable, est strictement interdite.

La cliente ou le commanditaire bénéficie uniquement d'un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non transférable des supports remis.

Article 20 — Responsabilité

Donner des Elles s'engage à réaliser les prestations avec sérieux, professionnalisme et bienveillance.

La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée en cas :

- D'inexécution ou de mauvaise exécution due à la cliente, au commanditaire ou à un tiers ;
- De problème technique indépendant du prestataire ;
- D'annulation ou de report justifié ;
- De force majeure ;
- De décisions personnelles ou professionnelles prises par la participante à la suite de l'atelier.

Les ateliers ne se substituent pas à un accompagnement médical, psychologique, psychiatrique, juridique, social ou thérapeutique lorsque celui-ci est nécessaire.

La participante est invitée à solliciter un professionnel compétent lorsque sa situation personnelle, psychologique, médicale ou sociale le nécessite.

Article 21 — Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations lorsque ce manquement résulte d'un cas de force majeure au sens du droit français.

Sont notamment considérés comme pouvant constituer des cas de force majeure : événement climatique exceptionnel, maladie ou accident de l'intervenante, impossibilité d'accès au lieu de prestation, panne généralisée, grève, décision administrative, épidémie, catastrophe naturelle ou tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant l'exécution normale de la prestation.

Article 22 — Données personnelles

Dans le cadre des inscriptions, commandes et prestations, Donner des Elles peut être amenée à collecter des données personnelles concernant les clientes, participantes ou interlocuteurs des structures commanditaires.

Ces données peuvent notamment être utilisées pour :

- Gérer les inscriptions ;
- Assurer le suivi administratif et commercial ;
- Adresser les informations pratiques relatives aux ateliers ;
- Établir les factures ;
- Transmettre des supports ou informations utiles ;
- Répondre aux demandes de contact.

Les données sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données, dans les conditions prévues par la réglementation.

Pour exercer ces droits, une demande peut être adressée à : **contact@donner-des-elles.fr**

Article 23 — Droit à l'image et témoignages

Sauf accord écrit préalable, aucune participante ne pourra être photographiée, filmée ou enregistrée à des fins de communication.

Les témoignages éventuellement transmis par les participantes pourront être utilisés par Donner des Elles uniquement avec leur accord. Ils pourront être anonymisés à la demande de la participante.

Toute utilisation d'une image, d'un prénom, d'un témoignage identifiable ou d'une citation nominative fera l'objet d'une autorisation préalable.

Article 24 — Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée par écrit à Donner des Elles à l'adresse suivante : **contact@donner-des-elles.fr**

Le prestataire s'engage à examiner la réclamation et à y répondre dans un délai raisonnable.

La cliente ou le commanditaire est invité à préciser l'objet de sa demande, la prestation concernée, la date de l'atelier et tout élément permettant de comprendre la situation.

Article 25 — Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions applicables, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à un professionnel. Le professionnel doit faire figurer les coordonnées du médiateur compétent sur son site internet, ses CGV et ses bons de commande (economie.gouv.fr).

En cas de litige non résolu après réclamation écrite préalable adressée à Donner des Elles, la cliente consommatrice pourra saisir le médiateur de la consommation compétent :

Médiateur de la consommation : Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Yonne
Adresse : Tribunal judiciaire d'Auxerre 1 Pl. du Palais de Justice, 89000 Auxerre

Site internet : <https://www.cdad-yonne.fr/fiches-pratiques/droit-de-la-consommation/mediation-de-la-consommation/>

Article 26 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions françaises compétentes, conformément aux règles de droit commun.

Pour les clients professionnels, et sauf disposition contraire impérative, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social du prestataire.

Article 27 — Acceptation des CGV

La réservation d'un atelier, l'achat d'un parcours, la signature d'un devis, d'une convention ou d'un bon de commande implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

La cliente ou le commanditaire reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant toute commande et les accepter pleinement.